

## Le Maroc soutient le Fonds de solidarité numérique

Le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, M. Mohamed Benaïssa a annoncé, lundi à Genève à l'occasion du lancement du Fonds mondial de solidarité numérique (FMSN), la décision de SM le Roi Mohammed VI "de faire du Maroc un membre fondateur" de ce Fonds, soulignant le "ferme soutien" du Maroc à cette initiative.



Lors de la cérémonie de lancement du FMSN, à laquelle participaient notamment le Président du Sénégal, M. Abdoulay Wade, le Président du Nigeria, M. Olusegun Obasanjo, le Président de la République algérienne, M. Abdelaziz Bouteflika, le Président de la Guinée Equatoriale, M. Obiang Nguema, le Ministre français des Affaires étrangères, M. Michel Barnier, et la première dame de la République dominicaine, Mme. Margarita Cedeno de Fernandez, M. Benaïssa a signé, au même titre que les personnalités précitées, le document d'adhésion du Maroc à ce Fonds en tant que membre fondateur.

Le ministre a annoncé à cette occasion une contribution de 300.000 euros du Royaume à ce Fonds.

Dans une allocution, le ministre des Affaires étrangères a indiqué qu'il a été chargé par SM le Roi Mohammed VI de Le représenter à cette cérémonie d'inauguration, suite aux invitations que le Souverain a reçues des présidents sénégalais et nigérian.

### Mohamed Benaïssa

"En s'associant à cet événement historique, a affirmé M. Benaïssa, le Royaume du Maroc voudrait exprimer l'importance qu'il accorde aux efforts initiés depuis le Sommet de Genève sur la Société de l'Information de décembre 2003, tendant à réduire la fracture numérique et à corriger drastiquement les inégalités d'accès à la communication et au savoir. La participation à cette inauguration est, en outre, l'expression du ferme soutien de mon pays à cette heureuse initiative qui concrétise ainsi un objectif central des 8 supers-priorités du NEPAD".

"Plus que des indicateurs statistiques révélant des écarts entre des catégories sociales, selon des variables démographiques, socioprofessionnelles ou géographiques, a poursuivi le ministre, la fracture numérique résulte d'interactions complexes révélant des différences de comportements ou de cultures, qui peuvent s'atténuer avec le temps, tandis que d'autres sont liées à des inégalités structurelles dans l'organisation de l'économie et de la société.

Face à cette problématique, notre choix aujourd'hui de créer un Fonds de Solidarité numérique est une réponse idoine au processus d'exclusion par rapport au développement de la Société de l'Information".

Et de souligner que "Cette solidarité numérique à travers cette instance est une affirmation et une démarche d'inclusion dans ses trois dimensions: réduire la fracture numérique, exploiter les opportunités numériques, favoriser l'implication et l'expression de tous dans la société de l'information".

"Cependant, a noté M. Benaïssa, la société globalisée doit se fonder sur des valeurs partagées et consolider des principes éthiques globaux, et parallèlement favoriser la diversité culturelle, richesse essentielle de l'humanité et essence vitale de la complexité de nos sociétés pour maintenir leurs capacités à évoluer.

A l'ère de la mondialisation, en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, la fracture numérique est malheureusement double. Elle est Nord-Sud comme elle est locale. C'est pourquoi la réduire et la combler devrait être une oeuvre collective de la communauté internationale comme de nos gouvernements respectifs et s'inscrire dans une logique d'universalité à l'image même de la technologie numérique, qui transcende les frontières et les continents pour devenir vecteur de connaissance, de développement et d'interaction culturelle, de la bonne gouvernance et véhicule des valeurs universelles".

Pour M. Benaïssa, "la naissance du Fond de Solidarité numérique aujourd'hui est un signal politique fort

de l'engagement solennel de nos pays de faire entrer notre société dans l'ère numérique, et partant, exploiter et promouvoir les opportunités que représentent les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour le développement des pays de l'hémisphère Sud en général et l'Afrique en particulier.

Car l'accès aux technologies de l'information n'est plus un privilège. Il est devenu un droit légitime depuis qu'il fait partie des objectifs de la Déclaration du millénaire".

"Avec la création de ce Fonds, a relevé le ministre, les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont devenues un espace nouveau de coopération non seulement Nord-Sud, mais également Sud-Sud".

Et c'est précisément dans cette dernière perspective que SM le Roi a inscrit la politique et l'action du gouvernement. "Bien plus, Il l'a traduit avec son engagement personnel, lors de Son récent périple au Gabon, au Burkina Faso, au Sénégal et en Mauritanie.

Hier, en terres africaines, comme aujourd'hui à Genève, la solidarité Sud-Sud, dans la vision marocaine, n'est pas un slogan ni un concept dans des discours de circonstances. C'est un acte fondateur de la politique étrangère du Royaume du Maroc, tant notre devenir que notre développement et notre prospérité sont liés à ceux de notre région et de notre Continent".

M. Benaïssa a annoncé, dans ce contexte, " la décision de Sa Majesté le Roi de faire du Maroc un membre fondateur du Fonds de Solidarité Numérique", assurant que "plus qu'une symbolique, cette décision est une adhésion pleine et entière de notre pays au concept de solidarité numérique plaidée avec tant de conviction et de force par Son Excellence le Président Aboulay Wade".

"Puisse « l'esprit de Genève » , qui a présidé à cette inauguration, donner l'élan nécessaire à ce Fonds, afin qu'il réponde aux attentes, ô combien grandes, tant de ses initiateurs que des pays africains", a conclu le ministre marocain.

Le FMSN présente trois caractéristiques principales : Il met en oeuvre un nouveau mécanisme de financement (contribution de 1 pour cent sur les marchés publics, prélevé par le vendeur sur sa marge), il mobilise tous les partenaires intéressés (pouvoirs publics, entreprises privées et société civile) en s'appuyant sur les réseaux internationaux des pouvoirs locaux et, enfin, il privilégie la coopération Sud-Sud pour soutenir des projets communautaires gérés par des organisations de femmes.

**MAP**  
**14/03/2005**